

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

Le conseil municipal, dûment convoqué le 6 mai 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Patrice LAPIERRE - Michèle PAEMELAERE - Martial FAILLET - Marie-Jeanne LIATOUT - Jean-Marie MANGEOT

Excusés : Patricia ALLOUCHE (pouvoir à M. PAEMELAERE) - Jacky NOUET (pouvoir à S. PEGOURIE) - Christian MARCUCCILLI (pouvoir à T. DUSSAUGE)

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ - Elizabeth MAQUET

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Intervention de Monsieur Boyer et Monsieur Pichard d'Habitat et Humanisme concernant les appartements au-dessus de la Mairie.

Remarques sur le précédent compte-rendu

Remarque 1 : Page 3, paragraphe 3, la phrase « Concernant la maison en emplacement réservé, Thierry DUSSAUGE indique que la Mairie peut être mise en demeure d'acquérir. » a été dite par Patrice LAPIERRE.

Monsieur Dussauge souligne que plusieurs points du précédent compte-rendu sont erronés, enregistrement à l'appui.

Monsieur Mangeot interpelle sur le délai de diffusion du compte-rendu de séance du conseil municipal. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de délai à respecter d'autant que le compte-rendu faisait dix pages. Il explique que l'échéance dont nous avons connaissance, c'est-à-dire le surlendemain était une pratique de l'ancienne secrétaire de mairie.

Monsieur Dussauge demande en début de séance à lire une lettre ouverte. Monsieur Le Maire refuse en arguant sa non possibilité d'y répondre puisqu'il n'a pas pu en prendre connaissance. Cette lettre sera donc lue à l'assemblée en dehors du conseil.

Le Maire fait ensuite une lecture relatant le précédent conseil municipal et les points ayant amenés des débats.

Les différents points de divergences d'opinions dans le conseil lors de la précédente séance et soulevés par Monsieur Le Maire dans sa lecture trouvent à nouveau des réponses opposantes : 'PLU, historique et l'éco-quartier, achat d'un tracteur, le portail de la station d'épuration, les containers enterrés vers le City stade, les loyers impayés des anciens boulangers ...

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

En raison de la charge de travail au service administratif le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe passe de 32h à 35h à partir du 1^{er} juin 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **accepte** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire concernant la modification du tableau des emplois permanents de la Commune de Saint Marcel en Dombes.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente le devis de L'Atelier CHARDON Paysages pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement administratif dans le marché de l'extension du cimetière de Saint Marcel.

Cette mission s'élève à 4200 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 VOIX CONTRE (dont 1 pouvoir), 7 ABSTENTIONS (dont 2 pouvoirs), et 1 VOIX POUR, **REFUSE** l'offre de L'Atelier CHARDON Paysages d'un montant de 4200 € HT.

CONVENTION DE PARTENARIAT « ECOLE NUMERIQUE INNOVATION ET RURALITE »

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat « Ecole numérique innovation et ruralité » avec l'Académie de Lyon, pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour le financement des équipements numériques de l'école primaire.

L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de partenariat pour le projet ENIR et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Académie de Lyon.

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET TVA LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir admettre en non-valeur la somme de 6367.11 Euros correspondant à la location du local commercial loué à CABP Boulangerie, demandée par Madame NOUGUIER Brigitte, trésorière.

Après en avoir délibéré, l'assemblée par 11 VOIX CONTRE (dont 3 pouvoirs) et 1 VOIX POUR, **REFUSE** d'admettre en non-valeur la somme de 6367.11 Euros du budget TVA local commercial.

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir admettre en non-valeur la somme de 608.00 Euros correspondant à la taxe d'ordures ménagères impayée par CABP Boulangerie, locataire d'un des locaux commerciaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée par 11 VOIX CONTRE (dont 3 pouvoirs) et 1 VOIX POUR, **REFUSE** d'admettre en non-valeur la somme d'admettre en non-valeur la somme de 608.00 Euros.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTRUCTURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Notre-Dame de Paris en flamme, dans la nuit du 15 au 19 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient. L'association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

La Commune ne souhaite pas s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

Et **DECIDE à l'unanimité DE NE PAS ACCORDER** de subvention, vu le montant déjà récolté pour la restauration de Notre-Dame de Paris.

VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Saint Marcel en Dombes souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Saint Marcel en Dombes demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les

établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Saint Marcel en Dombes après en avoir délibéré, par 9 VOIX CONTRE (dont 2 pouvoirs), 2 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir) et 1 VOIX POUR

DECDE de NE PAS AUTORISER Monsieur le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'erreur de saisie des restes à réaliser sur l'opération de la rénovation de l'école primaire – tranche 1 et propose la décision modificative pour remettre les crédits sur la bonne opération.

Le conseil municipal par 11 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs) et 1 ABSTENTION, ACCEPTE la décision modificative.

REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose qu'en cas de surcroît de travail ou en cas de remplacement d'agents momentanément absents, les heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble du personnel titulaire, stagiaire et contractuel pourront être rémunérées sous validation de l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rémunérer ces heures complémentaires et supplémentaires des agents communaux sous validation de l'autorité territoriale.

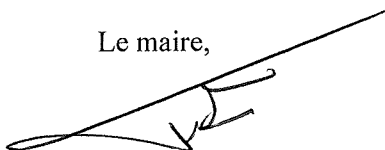
QUESTION DIVERSES

- ✓ Est arrivé en Mairie un courrier de certains jeunes de Saint Marcel demandant la création d'un skate parc. Cette demande étant motivée par le fait de l'interdiction qui est faite de circuler sur les trottoirs avec les skates. Cette demande sera étudiée en 2020 lors du prochain budget celui de 2019 étant déjà bouclé.
- ✓ L'entretien des espaces verts de Saint Marcel sera assuré par l'entreprise Bessard pour 15 192,49 euros HT pour l'année. Aucune autre entreprise n'avait répondu à l'appel d'offres.
- ✓ Prochainement une offre d'installation de 600 m2 d'ombrières à la halte ferroviaire sera faite. Cette possibilité sera sans coût pour la commune. Une future rencontre avec l'installateur est envisageable.

- ✓ Un travail va devoir être fait par le conseil municipal sur la tarification des repas de la cantine. L'Etat souhaite une proposition tarifaire sociale comprenant 3 tarifs différents dont un amenant les repas à 1 euro.
- ✓ La foirfouille organisée par SMHA aura lieu le 9 juin. Il leur a été adressé par écrit les directives à suivre obligatoirement lors de cette manifestation afin que toute la sécurité puisse être assurée pendant la journée.
- ✓ Demande de l'association des parents d'élèves qui souhaite une fois de plus gratuitement la salle des fêtes. Pour rappel le règlement autorise son utilisation gratuitement par les associations de Saint Marcel qu'une seule fois par an. Le conseil est favorable à la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations à l'exception du samedi où la mise à disposition est gratuite une seule fois, sauf s'il y a un intérêt général motivé soumis à l'approbation des élus.
- ✓ L'association de danse de Saint André qui anime la danse à Saint Marcel demande une extension du prêt de la salle pour étendre les cours aussi aux adultes. Le conseil souhaite que l'association participe aux frais engendrés pour la salle des fêtes en apportant une contribution. L'association devra faire une proposition.
- ✓ Bientôt une lecture des Brevo'nnes pour une prochaine édition. Une demande est faite pour qu'un exemplaire soit au préalable envoyé aux membres du conseil.
- ✓ Monsieur Mangeot demande où en est le projet de la rue des Brévonnes. Monsieur le Maire dit qu'une alerte sera faite le lendemain du conseil afin d'obtenir l'esquisse du projet et le chiffrage de SEFI.
- ✓ Monsieur Mangeot fait remarquer que les panneaux supplémentaires pour les élections européennes sont posés de travers. Monsieur le Maire dit qu'il a fait dans l'urgence, avec la mise en place de 34 panneaux.
- ✓ Monsieur Mangeot exprime le souhait qu'un débat soit amené sur la future taxe des ordures ménagères Monsieur Mangeot pense qu'il y a beaucoup de choses à voir et à discuter sur le devenir des tarifications. Monsieur Mangeot suggère l'invitation du responsable afin qu'un débat puisse être mené sur le sujet. Monsieur le Maire précise qu'il y aura une réunion publique le 3 décembre à 20 h.
- ✓ Monsieur Mangeot demande où en sont les travaux de l'école en faisant référence aux diverses choses qui demandaient à être reprises.

Fin de séance 00 h 11

Le maire,



le secrétaire,

